

Publié le 6 mars 2014.
Dernière modification : 25 octobre 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

OMNIUM MINIER D'INDOCHINE (OMIC)



Coll. Franky Leeuwerc
<http://leeuwerc.blogspot.be/>

OMNIUM MINIER D'INDOCHINE
Société anonyme au capital de 3.250.000 francs
Divisé en 32.500 actions de 100 francs chacune
Statuts déposés en l'étude de M^e Mathieu, notaire à Saïgon, le 4 avril 1929
Siège social à Saïgon : 61, rue Mac-Mahon
ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée
Saïgon, le 2 mai 1929
Un administrateur Pour le délégué du conseil d'administration : ?
Un administrateur (à droite) : Maurice Bru.

OMNIUM MINIER D'INDOCHINE
(L'Avenir du Tonkin, 24 avril 1929, p. 4)

Cette nouvelle société minière est actuellement en voie de constitution à Saïgon. Le fondateur en est M. Maurice Bru qui intervient également comme apporteur. Le siège social est à Saïgon, 61, rue Mac-Mahon. Le capital est fixé à 3.250.000 francs divisé en

actions de 100 francs chacune à souscrire en numéraire et à libérer en totalité à la souscription,

M. Bru fait apport à la nouvelle société des cinq cent cinquante deux permis de recherches minières en périmètres réservés dont il est titulaire dans les provinces de Attopeu et Savagnakhet (Laos), Thua-Thien, Quan-Tri et Quang-Nam (Annam).

Ces périmètres sont supposés renfermer divers minerais. Certains d'entre-eux, notamment ceux situés à Attopeu, ont fait l'objet de prospections dont les résultats seraient des plus encourageants.

En rémunération de ses apports, il est attribué à M. Bru une somme de deux millions cinq cent mille francs payable en espèces, et deux mille trois cents soixante quinze parts de fondateur.

Il a été créé 4.000 parts de fondateur sans valeur nominale attribuées à raison de 1 pour vingt actions aux souscripteurs des actions de numéraire, le surplus étant attribué, comme dit ci-dessus, à l'apporteur.

La répartition des bénéfices est fixée comme suit : 5 % à la réserve légale, 8 % d'intérêt statutaire aux actions ; sur le surplus, 3 % au conseil d'administration ; le solde : 30 % aux parts de fondateur et 7 % aux actions.

Le conseil d'administration n'est pas encore connu. Il sera nommé au cours de la deuxième assemblée générale constitutive qui se tiendra dans quelques jours.

Omnium minier d'Indochine
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 23 juin 1929)

En formation sous ce titre, au capital de 3.250.000 fr. (M^e Mathieu, notaire à Saïgon), une société pour l'achat, la demande et la prospection de périmètres et de concessions, l'exploitation de mines et le commerce des minerais, la constitution de sociétés nouvelles ou la participation dans des sociétés minières, etc.

Siège social à Saïgon.

M. Bru ¹ apporte divers périmètres, ses études et démarches, en rémunération de quoi il demande 2.600.000 fr. en espèces et 2.375 parts de fondateurs, sur 4.000, se partageant 30 % des superdividendes.

On cherche des poires.

Omnium minier
(*Le Merle mandarin*, 2 août 1929)

Nous remettons à plus tard nos appréciations sur cette affaire, nous attendons de plus amples informations.

Néanmoins, la lecture des statuts établis par Barbier, clerc du notaire Mathieu, suffit à démontrer qu'il serait imprudent de se laisser engager dans une entreprise qui offre aujourd'hui de trop belles prévisions.

Cette valeur est susceptible d'entraîner de grosses déceptions.

¹ Maurice Paul Bru (Lamarche-en-Woëvre, Meuse, 25 octobre 1893-Nice, 4 avril 1971) : pensionné militaire pour invalidité. Planteur à Djiring (Haut-Donnai)(1923). Également à la tête de l'Omnium minier tonkinois. Administrateur de la Société auxiliaire de matières premières industrielles, Paris (janvier 1937).

Il semble être le mari de [madame Bru](#) dite Magali, agent d'affaires à Giadinh, au centre d'un procès retentissant.

Oh ! Les braves gens !
(*Le Merle mandarin*, 25 octobre 1929)

En Indochine, les affaires marchent à souhait, les faillites succèdent aux faillites ; les négociants qui ont eu le tort de faire des avances exagérées aux Chinois laissent des plumes, et sont saignés à blanc.

Les valeurs indochinoises qui avaient été soufflées, surcapitalisées, descendent avec une rapidité vertigineuse. Consultez « la Bourse des valeurs » et vous en serez sidérés !

La place est encombrée de papier. On ne trouve plus d'argent liquide ; les titres en portefeuille ne valent guère plus de 40 %.

On a tant bluffé que, fatalement, le public métropolitain ne se laisse plus jouer.

Mais le marasme dans lequel nous nous débattons n'empêche nullement certains individus de créer de nouvelles sociétés.

C'est ainsi que nous avons « L'Omnium minier d'Indochine » et « L'Omnium minier tonkinois », deux sociétés créées par monsieur Bru.

À vrai dire, qu'est « Omnium minier d'Indochine » ?

Monsieur Bru pourrait seul nous l'apprendre !

Sa société, dont les statuts sortent de l'étude de cet honnête et crapuleux Mathieu, fait connaître que l'apport de M. Bru est de 552 périmètres miniers — sur lesquels aucun travail sérieux n'a été exécuté.

Comment M. Bru peut-il affirmer que ces 552 périmètres contiennent un minerai quelconque ?

Et M. Bru reçoit pour son apport 2.600.000 fr. sur un capital social de 3.250000 fr.

Reste donc, pour mettre les 552 périmètres en valeur, 650.000 fr. ?...

Nous comprenons fort bien la raison pour laquelle M. Bru voudrait amener la hausse des actions. Nous serions heureux qu'il nous affirme qu'il a touché 2.600.000 fr. en espèces sonnantes et trébuchantes dans le mois de la constitution définitive de la société.

La lecture des statuts suffit seule à démontrer que c'est une vaste fumisterie !

Reportons-nous à l'article 2.

Cette société a pour objet :

1° La prospection des périmètres qui vont faire l'objet de l'apport de M. Bru...

Ce qui veut dire que lorsque la société sera fondée, on prospectera (à ce moment là seulement), c'est-à-dire qu'on examinera les terrains pour savoir si il existe du minerai.

Zéro pour le n° 1.

2° La demande de tous autres périmètres ? ...

Bougre ! 552 périmètres ne suffisent pas à l'activité des fondateurs qui, n'ont que 650.000 fr. pour les mettre en valeur ?

Vous verrez qu'ils vont vous apporter l'Indochine entière lorsqu'ils feront une augmentation de capital.

Tas de farceurs !!...

Omnium minier d'Indochine
Omnium minier tonkinois
(*Le Merle mandarin*, Satirique hebdomadaire, 15 novembre 1929)

Nous avons dénoncé à plusieurs reprises le danger que pouvait présenter cette société pour l'exploitation de ses soi-disant terrains et de ceux à venir !..

Les promoteurs ne sont d'ailleurs pas très rassurés sur le succès de leur tentative de placement.

Ce sont des titres exclusivement réservés aux amateurs du jeu « à qui perd gagne ».
Absolument défendu aux cardiaques.

Omnium minier d'Indochine
et Omnium minier tonkinois
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 19 janvier 1930)

Ces deux sociétés ont trouvé un truc : la fusion.

Elles ne pourront que faire semblant après comme avant, d'offrir un œuf pour avoir un bœuf, tout en étant décidée à ne pas même donner l'œuf.

Les acheteurs de ces actions ne gagneront certainement pas leur bifteck. En résumé : affaire louche et suspecte dont il est prudent de se tenir éloigné.

*
* *

Nos critiques nous ont valu plusieurs visites de « Madame Hugon » qui désirait absolument s'intéresser à notre « Journal ». Spontanément, l'exquise membre fondatrice de ces deux sociétés nous a offert un paquet de « 50 actions » et une mensualité de 100 \$ 00.

Nous l'avons remercié de son geste, après lui avoir fait savoir que [nous préférons notre] liberté d'action et ses coudées franches.

*
* *

« Madame Hugon », surnommée à tort « la Madame Hanau » saïgonnaise, a été jusqu'à nous offrir 300 piastres. Évidemment, « Madame Hugon » est très forte, mais nous l'avons mise en boîte gentiment en la priant de porter ses actions et son argent à un Maître du barreau qui lui délivrerait reçu, en bonnes et dues formes — Elle y alla la pôvre ! Que manquait-il à notre refus ! Un témoin.— Il fallait le trouver : « Nous l'avons maintenant — Avouez qu'elle est encore jeune dans le métier : « La mère Hanau » n'aurait pas marché.

Les « Omnium » minier d'Indochine et Tonkinois sont en réalité deux escroqueries.

Le fait de nous avoir proposé 300 piastres et cinquante actions prouvent que ces affaires ne sont pas claires.

Le Merle mandarin.

N. D. L. R. — Sans doute n'est-ce là qu'une diffamation ; néanmoins au moment où ces affaires font appel à l'épargne, on aimerait voir les promoteurs obliger *le Merle mandarin* à prouver l'escroquerie.

OMNIUM MINIER D'INDOCHINE
(BALO, 28 avril 1930)

Législation française.
Siège social, 26, rue Lagrandière, à Saïgon.

Objet : Prospections, études et demandes de concessions minières. Acquisition et exploitation de tous gisements, mines et carrières et, eu général, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société.

Durée de la société : cinquante années à dater de la constitution définitive, soit du 24 avril 1929.

Capital social : Trois millions deux cent cinquante mille francs (3.250-000) divisé en 32.500 actions de cent francs entièrement libérées.

La présente insertion est faite en vue de introduction sur le marché de Paris de 32.500 actions.

Bilan. — Il n'a pas été encore établi de bilan à ce jour. Dette obligataire. — Il n'a pas été émis d'obligations ni de bons de caisse.

Répartition des bénéfices :

5 p. 100 à la réserve légale ;

8 p. 100 aux actions à titre de premier dividende ;

3 p. 100 au conseil d'administration.

Sur le solde :

30 p. 100 aux parts de fondateur.

70 p. 100 aux actions.

Parts de fondateur : Il a été créé quatre mille parts de fondateur sans valeur nominale attribuées comme suit :

2.375 à M. Maurice Bru ; 1.625 aux souscripteurs d'origine, à raison de une part par vingt actions souscrites.

Rémunération des apports. — En dehors des 2.375 parts de fondateur attribuées à M. Maurice Bru, il lui a été alloué une somme de deux millions six cent mille francs pour rémunération de son apport de cinq cent cinquante-deux permis de recherches, ses travaux, études et démarches.

Fait à Paris, le vingt-deux avril mil neuf cent trente.

Certifié sincère et véritable.

Un administrateur :

ASTIER ANGE,

77, rue Vauvenargues, Paris.

Omnium minier d'Indochine
(*Le Journal des débats*, 30 avril 1930)

Introduction sur le Marché de Paris de 32.500 actions de 100 francs composant le capital de 3 millions 250.000 francs.

SOCIÉTÉS MINIÈRES
Omnium minier d'Indochine
(*Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juin 1930)

Objet : prospection et exploitation de mines.

Fondateur : Maurice Bru, prospecteur de mines à Saïgon.

Siège social : Saïgon, 61, rue Mac-Mahon.

Capital : 3.250.000 francs, divisé en 32.500 actions entièrement libérées.

Parts bénéficiaires : 4.000, dont 2.375 attribuées à M. Bru, et le reste aux souscripteurs, à raison d'une pour 20 actions.

Apports : M. Maurice Bru apporte 552 périmètres miniers dans les provinces d'Attapeu, Savannakhet, Thua-Thien, Quang-Tri et Quang-Nam.

Il reçoit une somme de 2.600.000 francs, et 2.375 parts de fondateur.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, premier dividende de 8 % aux actions, 3 % du reste au Conseil ; sur le solde, 70 % aux actions et 30 % aux parts.

Souscripteurs : 55 personnes.

Conseil d'administration : de 3 à 7 membres.

Premiers administrateurs : René Duchateau ², négociant ; Maurice Bru, prospecteur ; Marcel Arlabosse ³, ingénieur à Saïgon.

Commissaires aux comptes : Lucien Meslier ⁴, Georges Fox.

Assemblées constitutives : 8 et 24 avril 1929.

Notaire : M^e Mathieu, à Saïgon.

Annuaire général de l'Indochine, 1933, p. 369 :

SOCIÉTÉ OMNIUM MINIER D'INDOCHINE.

R.C. Saïgon n° 185,

Société anonyme au capital de 3.250.000 francs,

Siège social : 213, rue Catinat, Saïgon

Téléphone n° 657.

Code : Lugagne.

ESSORAGE 200 ACTIONS DE 100 FRANCS À 1 PIASTRE QUI DIT MIEUX ?

Étude de M^e Bernard Leservoisier, notaire à Saïgon

50, rue Lagrandière 1

(*L'Information d'Indochine*, 16 novembre 1935)

ADJUDICATION DE VALEURS

Le mardi 19 novembre 1935

à neuf heures du matin,

à Saïgon, rue Lagrandière, en l'étude et par le ministère de M^e Bernard Leservoisier,
notaire

De 200 actions « Omnium minier d'Indochine »,

et 750 actions du « Domaine Agricole de l'Ouest [Mézin] ⁵ »,

ces dernières portant les n° 83, 1.851 à 2.100 et de 10.784 à 11.283

EN 39 LOTS SAVOIR :

² René Duchateau : directeur de [Wm. G. Hale et Cie](#) à Saïgon.

³ [Marcel Arlabosse](#) (1890-1968) : fils d'un général en poste au Tonkin, ingénieur électricien, il investit dans divers domaines, dont le café.

⁴ Lucien Mellier : fils d'Amédée Meslier, directeur du service forestier, puis administrateur de la Société foncière et rizicole de Soctrang et des Caoutchoucs d'An-Phu-Ha ; frère de Georges Meslier, ingénieur des services techniques de la ville de Cholon. Administrateur de la Cie minière transindochinoise (?).

⁵ Sachant qu'un autre grand riziculteur, Labaste, était administrateur de l'Omnium minier tonkinois, société sœur de l'Omnium immobilier d'Indochine.

DÉSIGNATION

Le premier lot comprend :

200 actions de 100 francs chacune, au porteur de la Société dite Omnium minier d'Indochine, société anonyme au capital de 3.250 000 francs, dont le siège social est à Saïgon, 61 rue Mac-Mahon, n° 28.100 à 28.200 portant jouissance, coupon n° 1 attaché :

Sur la mise à prix de 1 p.

Les lots 2^e à 38^e inclus

Comprennent chacun :

20 actions de 100 p. au porteur de la Société dite Domaine agricole de l'Ouest, société anonyme au capital de 1.250.000 p. 00 dont le siège est à Cantho, et dont les n° afférents à chaque lot sont indiqués au cahier des charges dont il sera ci-après parlé.

Sur la mise à prix de 100 p.

Et le 39^e lot

Comprend 10 actions de la même société n° 11.274 à 11.283 portant jouissance, coupon n° 2 attaché.

Sur la mise à prix de 50 p.

Païement du prix et des frais aussitôt le prononcé de l'adjudication.

Frais en sus du prix.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e Leservoisier, notaire à Saïgon, 50 rue Lagrandière, dépositaire du cahier des charges et à M^{es} Paul Ferrand et André Jacquemart, avocats à la Cour d'appel, 14, boulevard Charner, Saïgon.

Le Courier-L'Opinion du 16 novembre.

1946 :

Siège : 96, rue d'Amsterdam, Paris.

Conseil : Maurice-Paul Bru, Jean-Joseph Jobert-Gros ⁶, Jean-Michel-Louis Bacqué-Grammont ⁷ (Marc Mouscadet, *op. cit.*).

⁶ Né le 10 février 1868 dans le Puy-de-Dôme (Marc Mouscadet, *op. cit.*)

⁷ Né le 29 septembre 1892 à La Ciotat (Marc Mouscadet, *op. cit.*). Également administrateur de la Société minière transindochinoise.